



PRECISIONS SUR LE REGLEMENT DES COMPETITIONS NATIONALES DE SAMBO 2014-2015

- **Licences F.F.L. « Sambo »** : Tous les participants doivent être licenciés dans un club affilié à la F.F.L. au regard des dispositions prévues dans le règlement des affiliations et des licences. La **licence F.F.L. « Sambo » avec photo et signée par le président du club et du titulaire** de la saison sportive en cours doit obligatoirement être présentée au contrôle administratif précédent la pesée de toutes les compétitions.

A partir de la catégorie Minimes, l'accès à aux **compétitions nationales** n'est possible qu'avec **deux licences F.F.L. Sambo** minimum (consécutives ou non). L'accès à ces compétitions peut être rendu possible la **première année de licence sous réserve de dérogation accordée par le responsable de la commission technique du C.F.S., à condition** :

- D'avoir été licencié en Sambo les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- D'avoir été licencié en Grappling ou en Lutte les années précédentes (une preuve, livret ou licence, est nécessaire)
- De justifier d'un niveau national dans d'autres disciplines similaires style Judo, (une preuve est nécessaire)

Les **demandes de dérogation motivées** (Annexe 1) doivent être adressées au responsable de la commission technique, M. Guillaume ALBERTI, par courriel à guillaume.alberti@cegetel.net uniquement, **pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition.**

Les dérogations accordées au titre de la saison sportive 2014-2015 sont valables pour toute la durée de la saison sportive précitée mais n'ouvrent pas droit pour leurs titulaires aux sélections internationales.

En cas de **non justification des deux licences**, une consultation de la base de données informatique des licences (<http://www.fflutte.org>) pourra être effectuée lors du contrôle administratif précédent la pesée, par le directeur de la compétition, moyennant une **pénalité financière préalable de 16€ par samboïste.** (se référer au document « Règlements des Compétitions individuelles 2014-2015 page 4 »)

- **Assurance** : Les samboïstes qui présenteront au contrôle administratif précédent la pesée une licence FFL 2014-2015 sur laquelle il sera indiqué « Assurance : Non », devront présenter au contrôle administratif précédent la pesée, une attestation de leur assurance précisant la couverture de la pratique du Sambo en compétition.

- **Nationalité** :

1°)- **Championnats de France** : A partir de la catégorie d'âge **Cadets** (y compris les Minimes surclassés), les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L. notifiée « Etranger » ne peuvent pas participer aux championnats de France.** Tous les compétiteurs souhaitant s'engager dans ces compétitions devront également présenter au contrôle administratif précédent la pesée **une pièce d'identité indiquant la nationalité française.**

(se référer au document « Règlements des Compétitions individuelles 2014-2015 page 7 »)

2°)- **Coupes de France** : Les samboïstes en possession d'une **licence F.F.L. notifiée « Etranger » peuvent participer aux coupes de France.**

- **Certificat Médical** :

1°)- **Sambo-sportif** : Les compétiteurs devront se présenter au contrôle administratif précédent la pesée munis de d'un **certificat médical de non contre indication à la pratique du Sambo en compétition datant de moins d'un an.**

2°)- **Sambo-combat** : Les compétiteurs auront obligation de présenter au contrôle administratif précédent la pesée :

- Un **certificat médical de non contre indication à la pratique du Sambo de combat en compétition datant de moins d'un an, établi par un médecin titulaire d'un C.E.S., d'un D.E.S.C. ou d'une capacité en médecine et biologie du sport** (cachet, entête ou inscription par le médecin faisant foi).
- Une **déclaration sur l'honneur attestant que le compétiteur n'a subi aucune mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) dans les 28 jours précédant la compétition** (Annexe 2).

3°)- **Masters** : Les compétiteurs **Masters de plus de 45 ans** devront également présenter au contrôle administratif précédent la pesée un **certificat médical spécifique** (Annexe 3).

- **Passeport sportif** : Pour toutes les compétitions nationales, les compétiteurs auront obligation de présenter au contrôle administratif précédent la pesée un **passeport sportif** (*) sur lequel seront inscrits ses résultats sportifs et sur lequel le médecin assurant la surveillance médicale de la compétition devra inscrire toute mise hors de combat avec trouble de conscience (KO) et toute blessure grave.

(*) : Les passeports sportifs sont à commander par les responsables des clubs au prix de 7 € l'unité (5 passeports minimum pour envoi postal), auprès du Trésorier du C.F.S. : M. Kris CANALES – 23 boulevard Albert 1^{er} - 94130 Nogent-sur-Marne – 06 70 60 19 28 – kriscanales@yahoo.fr

- **Surclassement de catégories d'âges** :

1°)- **Sambo-sportif** :

- Les compétiteurs de la **catégorie Juniors peuvent concourir dans la catégorie Espoirs** sans condition de surclassement.
- Les compétiteurs de la **catégorie Espoirs peuvent concourir dans la catégorie Seniors** sans condition de surclassement.
- Le surclassement de **catégorie d'âge** est réservé aux Samboïstes **2^{ème} année Benjamins, 2^{ème} année Minimes et 2^{ème} année Cadets**, ayant des aptitudes avérées par des résultats significatifs au niveau national (sportifs potentiels pour le haut niveau) selon le référent technique F.F.L./C.F.S. (Franck GERARDS) chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le **formulaire de demande de surclassement** joint (Annexe 4) qui sera présenté au contrôle administratif précédent la pesée ; est à renvoyer à f.gerards@fflutte.org pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition.

Le formulaire de demande de surclassement précise que :

- Le surclassement n'est autorisé qu'après accord du Directeur Technique National ;
- Le surclassement est valable pour la saison en cours ;
- Le certificat médical de surclassement doit être réalisé par un médecin qualifié en médecine du sport ;
- Une autorisation parentale est nécessaire.

(se référer au document « Règlements des Compétitions individuelles 2014-2015 page 8 »)

2°)- **Sambo-combat** :

- **Aucun surclassement** de catégorie d'âges ne sera accepté dans ces compétitions.
- Les compétiteurs engagés dans une catégorie de poids d'âge **Masters ne peuvent en aucun cas s'engager** dans une catégorie de poids d'âge **Seniors**. De même, les compétiteurs **de plus de 35 ans** engagés dans une catégorie de poids d'âge **Seniors ne peuvent en aucun cas s'engager** dans une catégorie de poids d'âge **Masters**.

Les compétiteurs qui ne seront pas en règle à l'issue du contrôle administratif ne seront pas pesés et donc exclus de la compétition.

- **Engagements** : Ils sont à adresser impérativement **signés par le Président du club** et pour la date indiquée dans la circulaire d'information relative à la compétition, accompagnés de la somme de demandée (9 € en individuels et 45 € par équipe) ; à M. Kris CANALES – Trésorier du CFS – 23 boulevard Albert 1^{er} - 94130 Nogent-sur-Marne. **Le numéro de licence F.F.L. « Sambo » de chaque compétiteur engagé doit être porté sur le document.**

Par décision de l'Assemblée Générale du C.N.S. du dimanche 6 février 2011 à Aulnay-sous-Bois, les clubs des compétiteurs engagés après la date butoir se verront pénalisés financièrement de 5 € par concurrent engagé.

- **Intervention chirurgicale** : Le licencié, ou ses parents ou son tuteur légal s'il est mineur, accorde ou non chaque année l'autorisation aux dirigeants des clubs de faire pratiquer les soins d'urgence en cas de besoin. Les hôpitaux peuvent ne pas prendre en considération cette autorisation. Nous vous conseillons donc de vous faire délivrer une telle autorisation à l'occasion de **chaque déplacement**. Nous précisons que les professionnels de santé ont besoin de l'accord exprès du ou des parents pour intervenir (Annexe 5).

- **Règlements** :

- 1°)- **Sambo-sportif** :

- A- **Championnat de France** :

Catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors masculins et féminines

Seuls les **Champions de France Seniors** se verront honorés de la **ceinture tricolore**.

- B- **Coupe de France** :

Catégories Masters (A ; B ; C ; D ; E ; F) masculins et féminines

- C- **Critérium National** :

Catégories Benjamins masculins et féminines

- D- **Rencontre Nationale** :

Catégories Poussins B et Poussins C masculins et féminines

- **Règlement F.I.A.S. et C.F.S.**

- **Système de compétition** :

- Les catégories de poids de **moins de six engagés** combattront en **une seule poule sans match éliminatoire** (tournoi nordique).

A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer au dernier tour. A l'inverse, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant de se rencontrer obligatoirement au premier tour.

Points attribués en poule pour le classement général :

Place	Poule de 2	Poule de 3	Poule de 4	Poule de 5
1 ^{er}	2	3	4	5
2 ^{ème}	1	2	3	4
3 ^{ème}	*	1	2	3
4 ^{ème}	*	*	1	2
5 ^{ème}	*	*	*	1

- Les catégories de poids de **six engagés et plus** combattront en **tableau à élimination directe à double repêchage**.

A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi tableau. De même, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi puis par quart de tableau.

Points attribués en tableau pour le classement général :

Place	Tableau de 2	Tableau de 3 à 4	Tableau de 5	Tableau de 6 à 8	Tableau + de 8
1 ^{er}	2	3	5	6	6
2 ^{ème}	1	2	4	5	5
3 ^{ème}	*	1	3	4	4
5 ^{ème}	*	*	1	2	3
7 ^{ème}	*	*	*	1	2

2°)- Sambo-combat :

A- Championnat de France :

Catégorie Seniors Masculins

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :
 - **Frappes au sol et dans le bas ventre interdites**
 - **Coups de coude interdits**
 - **Coups de tête interdits**
- Seuls les **Champions de France** se verront honorés de la **ceinture tricolore**.

B- Coupe de France :

Catégories Espoirs et Masters (A ; B ; C ; D ; E ; F) Masculins et Féminines et Seniors Féminines

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :
 - **Frappes au sol et dans le bas ventre interdites**
 - **Coups de coude interdits**
 - **Coups de tête interdits**

Catégories Cadets et Juniors Masculins et Féminines

- Règlement F.I.A.S. et C.F.S. avec les modifications suivantes :
 - **Frappes au sol et dans le bas ventre interdites**
 - **Coups de coude interdits**
 - **Coups de tête interdits**
 - **Frappes à la tête interdites**
 - **Coups de genoux interdits**
- **Système de compétition (A et B) en tableau à élimination directe à double repêchage.**
A l'issue du tirage au sort et avant l'attribution du numéro d'ordre, les finalistes de l'année passée de chaque catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi tableau. De même, les engagés d'un même club dans une même catégorie d'âge et de poids se verront attribuer un numéro d'ordre leur permettant d'être éloignés par demi puis par quart de tableau.

Points attribués en tableau pour le classement général :

Place	Tableau de 2	Tableau de 3 à 4	Tableau de 5	Tableau de 6 à 8	Tableau + de 8
1 ^{er}	2	3	5	6	6
2 ^{ème}	1	2	4	5	5
3 ^{ème}	*	1	3	4	4
5 ^{ème}	*	*	1	2	3
7 ^{ème}	*	*	*	1	2

3°)- Equipes de clubs :

- **Catégories d'âges autorisées : Juniors majeurs, Espoirs, Seniors et Masters**
- **Surclassement de catégorie de poids :**
 - Compétiteurs (titulaires et remplaçants) engagés dans la catégorie de poids dans laquelle ils sont pesés (pas de surclassement de poids lors de l'engagement).
 - Surclassement d'une catégorie de poids des compétiteurs masculins autorisé lors des rencontres
- **Composition des équipes :**
 - **4 Masculins et 1 Féminine**
 - 3 combattants minimum
 - 1 remplaçant autorisé dans chaque catégorie de poids
 - Renforts extérieurs autorisés sans limite de nombre
- **Catégories de poids :**
 - **4 Masculins : -65 Kg ; -75 Kg ; -85 Kg ; +85 Kg**
 - **1 Féminine : Toutes catégories**
- **Règlement et système de compétition joints (Annexe 6)**

• **Tenue :**

- Les compétiteurs qui se présenteront sur la surface de compétition avec une tenue de Sambo non conforme ne seront pas acceptés. Ils auront 1 minute 30 secondes pour se présenter à nouveau sur le tapis avec une tenue réglementaire sous peine de se voir éliminés (match perdu). Ils se verront également pénalisés d'un avertissement verbal pour un retard supérieur à 30 secondes et inférieur à 1 minute.
- **1^{er} Samboïste appelé sur tapis en rouge, 2^{ème} Samboïste appelé sur tapis en bleu**
- **Les coachs** (un seul par combattant) ne seront admis dans la zone de compétition que vêtus d'un **survêtement** et chaussés de **chaussures de sport**. Ils devront rester assis pendant toute la durée du combat et être **respectueux du corps d'arbitrage, des samboïstes et des coachs adverses**.
- La **tenue et les équipements règlementaires des juges arbitres** sont composées :
 - a)- Pour les arbitres fédéraux et internationaux : d'un polo blanc avec la manche droite de couleur rouge et la manche gauche de couleur bleue, d'un pantalon blanc, de chaussettes et chaussures de sports recouvertes de chaussons (sur-chaussures)), et d'un sifflet ;
 - b)- Pour les arbitres départementaux, régionaux et stagiaires : d'un polo blanc, aux poignets des manchettes de couleur rouge (à droite) et bleue (à gauche), d'un pantalon noir et d'un sifflet.

1°)- Sambo-sportif :

La tenue réglementaire est la suivante :

- **Kurtka** : réglementaires et de **couleur rouge et bleue**
- **Sportive Trusi** : short moulant de **couleur assortie avec la Kurtka** couvrant au maximum la moitié de la cuisse (pas de trusi bariolé ou fantaisiste)
- **Bortsovki** : chaussures de Sambo à semelles souples, **semelles rigides interdites**.
- **Ceinture** : **intégrée dans la Kurtka** et de la couleur de la veste ou correspondante au grade du Samboïste

2)- Sambo-combat

La tenue réglementaire est la tenue de sambo sportif avec les équipements supplémentaires suivants :

- **Gants** : **doigts ouverts et recouvrant les premières phalanges uniformément, bleu ou rouge** (coussin de frappe sur poing assez conséquent afin d'amortir les coups). **Pas de gants de frappe de sac**.
- **Casque** : **sans boucle métallique, sans mentonnière et sans protection des pommettes, bleu ou rouge**
- **Protèges tibias-pieds** : souples et couvrant le coup de pied, **bleu ou rouge**
- **Protège dents**
- **Coquille, homme et femme**
- **Protège poitrine** (pour les féminines uniquement)



Fait à Toulouse, le 12 décembre 2014

Franck GERARDS
Secrétaire Général

